



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.23/INF.22
23 décembre 1980

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième Réunion des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de
la mer Méditerranée contre la pollution et
aux protocoles y relatifs, et Réunion
intergouvernementale des Etats côtiers de
la Méditerranée chargée d'évaluer l'état
d'avancement du Plan d'action

Cannes, 2-7 mars 1981

LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION
POUR LA MEDITERRANEE

RAPPORT INTERIMAIRE ET ACTIVITES PROPOSEES
POUR LA PERIODE 1981-1983

Etabli par le
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
SPLIT (YUGOSLAVIE)

GE.81-0033

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7
II. RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU PAP APPROUVEES ET ACTIVITES CONSECUTIVES PROPOSEES	
A. Etablissements humains	8 - 25
B. Tourisme	26 - 28
C. Gestion des ressources en eau	29 - 39
D. Sources d'énergie renouvelables	40 - 41
E. Aquaculture	42 - 43
F. Protection des sols	44 - 55
III. ACTIVITES NOUVELLES PROPOSEES AU TITRE DU PAP	
A. Etude de la capacité et des moyens des pays (Etablissements scientifiques et administrations, personnel, moyens de recherches et matériel notamment) de réagir aux problèmes d'environnement	56 - 62
B. Développement et renforcement de la capacité de faire des analyses d'impact sur l'environnement	63 - 70
C. Encouragement aux projets de développement en cours ayant des effets bénéfique pour l'environnement aux fins de démonstration	71 - 76
D. Etudes des risques de catastrophe dans la région de la Méditerranée	77 - 85
IV. CADRE INSTITUTIONNEL	86 - 96
V. INCIDENCES BUDGETAIRES	97

Annexe : Le Centre d'activités régionales (CAR) du Programme
d'actions prioritaires

I. INTRODUCTION

1. Le Programme d'actions prioritaires (PAP) a été approuvé à la Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan bleu, qui s'est tenue à Split (Yougoslavie), du 31 janvier au 4 février 1977. Ce devrait être un des éléments majeurs de l'élément gestion de l'environnement du Plan d'action pour la Méditerranée. Le PAP a principalement pour objectif de faire entreprendre par les Etats côtiers de la Méditerranée des actions concertées touchant les pratiques appropriées de gestion de l'environnement, en se fondant sur ce qu'on sait déjà dans certains domaines d'action prioritaires. Par exemple, toutes les activités entreprises au titre du PAP tendent à illustrer, par des mesures concrètes, différents schémas de développement socio-économique écologiquement rationnel. Il a été recommandé, à la Réunion intergouvernementale de Split, que, chaque fois que ce serait possible, ces activités comprennent un élément de formation et contribuent au transfert des techniques appropriées. Il a été recommandé aussi que les activités de formation soient confiées, autant que possible, aux institutions nationales existant dans chaque pays.
2. A la réunion de Split, six domaines d'activité au titre du PAP dans lesquels une action était nécessaire immédiatement ont été désignés : les sources d'énergie renouvelables, les ressources biologiques de la mer, y compris la gestion des pêcheries et l'aquaculture, les établissements humains, la gestion des eaux, le tourisme et la protection des sols.
3. La coordination d'ensemble des activités liées au PAP a été assurée par le PNUE, auquel ont été confiées les fonctions de secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée. Cette tâche a été accomplie jusqu'en février 1980 par le Centre d'activités du Programme pour les mers régionales et, depuis cette date, par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.
4. En 1978, le PNUD et le PNUE sont convenus de constituer à Genève une unité mixte qui assurerait un vigoureux effort de programmation des activités liées au PAP qui intéressent les deux organismes.
5. Pour donner suite aux décisions prises à la Réunion intergouvernementale de Split en 1977 et, par la suite, à la réunion intergouvernementale où ont été examinées les activités au titre du PAP, l'Institut dalmate d'urbanisme à Split fait fonction depuis 1978 de centre régional, avec mission d'aider le secrétariat (le PNUE) dans l'exécution de certaines activités liées au PAP.
6. Un grand nombre d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies (Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, OIT, FAO, UNESCO, OMS, OMCI) sont intervenus dans la préparation et l'exécution de ces activités.
7. Le présent rapport a pour objet de faire le point sur l'exécution, par le Centre d'activités régionales (CAR), du Programme d'actions prioritaires approuvé et sur sa participation à ces activités, et de proposer aux Etats côtiers de la Méditerranée de nouveaux domaines d'action concertée dans d'autres secteurs.

II. RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU PAP APPROUVEES ET
ACTIVITES CONSECUTIVES PROPOSEES

A. ETABLISSEMENTS HUMAINS

8. En 1979, le PNUE a lancé le projet FP/NE/0104-80-01(2155) qui vise à :
- définir les problèmes nécessitant d'urgence une coopération régionale qui se posent dans les établissements humains côtiers;
 - classer ces problèmes suivant i) leur ampleur et leur répartition dans la région, et ii) la possibilité d'action corrective rapide qu'ils offrent;
 - étudier les possibilités d'amélioration grâce à l'échange de connaissances, de données d'expérience, de techniques et de méthodes;
 - donner des avis sur la mise au point d'un ou de plusieurs projets pilotes nécessitant d'urgence une coopération régionale;
 - recenser les activités de recherche et de formation et les activités de surveillance de l'environnement liées aux problèmes des établissements humains dans la région;
 - définir les besoins d'aide aux gouvernements des pays de la région en matière d'établissements humains;
 - contribuer à l'élaboration d'un programme concerté visant à résoudre les problèmes jugés prioritaires dans les établissements humains.
9. Le projet est exécuté par le CAR pour le Programme d'actions prioritaires, en collaboration avec l'OMS et sous la direction et la surveillance du PNUE et de l'Unité mixte PNUD/PNUE.
10. Dans le cadre du projet :
- des déplacements ont été faits dans trois pays (Espagne, Grèce et Tunisie) pour discuter les problèmes relatifs aux établissements humains;
 - des notes d'information ont été préparées sur :
 - a) les conditions et les problèmes communs aux Etats côtiers méditerranéens;
 - b) des propositions de coopération régionale concernant les établissements humains côtiers de la Méditerranée;
 - une réunion d'experts gouvernementaux sur les établissements humains côtiers de la Méditerranée s'est tenue à Split (Yougoslavie) du 22 au 24 septembre 1980. Des experts de 10 pays méditerranéens et les représentants du PNUE, d'HABITAT, du PNUD, de l'OMS et du CAR (Plan bleu) y ont participé.
11. Les experts ont étudié les problèmes des établissements humains en Méditerranée et ont recommandé qu'un projet sur les établissements humains à réaliser dans le cadre du PAP se compose des éléments ci-après (Réf. : UNEP/IG.23/INF.23) :
- les effets des migrations sur les établissements humains; problèmes d'hygiène et maladies transmissibles;

- planification régionale; aménagement des villes et plans d'occupation du sol; transports urbains et suburbains, transport maritime et problèmes particuliers des petites communautés et des îles;
 - moyens et services communaux; techniques nouvelles et techniques douces;
 - restauration des centres historiques et protection des sites créés par l'homme et des sites naturels.
12. Les experts ont recommandé en outre que soit établi un système de rassemblement, d'évaluation et de diffusion de l'information et que soit institué un programme de formation de directeurs de projets et de spécialistes des établissements humains.
13. Le CAR (PAP) a déjà pris contact avec les organismes compétents des Nations Unies et les a priés de formuler divers éléments d'un programme régional dans les quatre domaines susvisés.
14. Deux propositions ont été reçues de l'OMS; elles concernent :
- i) une technique douce de collecte et d'évacuation des déchets liquides et solides dans les établissements humains moyens de la Méditerranée;
 - ii) la planification d'ensemble de l'environnement dans les zones métropolitaines de la Méditerranée.

Technique douce de collecte et d'évacuation des déchets liquides et solides dans les établissements humains moyens de la Méditerranée

Activités envisagées

15. Les documents techniques énumérés au paragraphe 17 ci-après (Résultats escomptés) seront rédigés en coopération par des établissements spécialisés des pays méditerranéens. Ils seront examinés par un groupe d'experts désignés par les gouvernements participants et ces experts feront connaître l'expérience acquise par leur pays sur les questions traitées.
16. Aux termes du projet, un séminaire multilingue sera organisé pour diffuser les conclusions et les recommandations concernant le projet. La liste des activités envisagées est donc la suivante :
- 1) Un groupe de travail examinera les points a), b) et c) du paragraphe 17 en se fondant sur des études établies sur chaque sujet par trois spécialistes (recensement des problèmes).
 - 2) Un groupe de travail examinera les deux documents techniques relatifs aux points d) et g) du paragraphe 17; ces documents seront rédigés par un établissement spécialisé sous-traitant, le Département de génie sanitaire de l'Université d'Athènes (assainissement indépendamment des égouts).
 - 3) Un groupe de travail examinera les deux documents techniques relatifs aux points e) et f) du paragraphe 17; ces documents seront rédigés par un établissement spécialisé sous-traitant, le Département de génie sanitaire de l'Université de Zagreb (réseaux d'égout).

- 4) Un groupe de travail examinera les deux documents relatifs aux points h) et k) du paragraphe 17; ces documents seront rédigés par un établissement spécialisé sous-traitant, le Département de génie sanitaire de l'Université de Naples (déchets solides).
- 5) Un groupe de travail examinera les deux documents techniques relatifs aux points i) et j) du paragraphe 17; ces documents seront rédigés par un établissement spécialisé sous-traitant, le Département de génie sanitaire de l'Université de Barcelone (traitement des eaux usées).
- 6) Un groupe de travail examinera le document technique relatif au point l) du paragraphe 17, qui sera rédigé par un établissement spécialisé sous-traitant, le Département de génie sanitaire de l'Université d'Alexandrie (formation du personnel).
- 7) Un groupe de travail examinera les trois documents techniques relatifs aux points m), n) et o) du paragraphe 17; ces documents seront rédigés par deux organismes spécialisés sous-traitants en France : le CTGREP et le CEFIGRE (gestion).
- 8) Un séminaire international pour les participants de tous les pays en cause sera organisé pour diffuser les conclusions auxquelles seront parvenus les sept groupes de travail proposés. Les débats, ainsi que les rapports des groupes de travail et toutes les études et tous les documents techniques seront traduits et publiés dans les quatre langues officielles du Programme pour la Méditerranée.

Résultats escomptés

17. Le projet a pour objet de présenter des rapports détaillés et des recommandations sur les problèmes ci-après relatifs à l'assainissement dans les établissements humains moyens de la Méditerranée :
 - a) Médiocrité de l'assainissement de base et santé dans la région de la Méditerranée;
 - b) Médiocrité de l'assainissement de base et environnement le long des côtes de la Méditerranée;
 - c) Problèmes liés à l'amélioration de l'assainissement de base dans les établissements humains moyens de la Méditerranée;
 - d) Critères détaillés du choix entre des installations sanitaires reliées à un système d'égouts et des installations non reliées à un tel système;
 - e) Critères et techniques douces applicables à la conception de réseaux d'égouts : construction, fonctionnement et entretien, réutilisation des eaux usées après traitement et problèmes de drainage des eaux de ruissellement;
 - f) Critères et techniques douces applicables à la conception d'installation de drainage des eaux de ruissellement : construction, utilisation de ressources locales, entretien, problèmes de collecte des déchets liquides;
 - g) Critères et techniques douces applicables à la conception de systèmes sanitaires individuels : vidanges et décharges nécessaires, lutte contre la pollution des nappes aquifères libres;

- h) Critères et techniques douces applicables à la conception de la collecte et du transport aux décharges des ordures ménagères ou de la voirie;
- i) Techniques douces de traitement des déchets liquides dans les établissements humains moyens, en particulier, lagunage, épandage de terre et infiltration dans les dunes;
- j) Possibilités de récupération et de réutilisation des eaux usées et(ou) des eaux de ruissellement après traitement;
- k) Techniques douces de traitement des ordures, en particulier fabrication de compost ou enfouissement sous couche de terre;
- l) Problèmes de formation du personnel des services sanitaires de base dans les établissements humains moyens, en particulier formation d'agents polyvalents;
- m) Régionalisation des services d'assainissement de base par regroupement des établissements humains moyens, et dimensions optimales pour chaque genre d'installation de traitement des déchets;
- n) Principes de gestion des services d'assainissement de base dans les collectivités moyennes, isolées ou regroupées sur une base régionale rationnelle;
- o) Rapport coût/bénéfice des projets d'assainissement de base et méthodes de financement des services et de la construction, du fonctionnement et de la gestion des installations dans les établissements humains moyens.

(Note : Tous ces rapports seront traduits dans les quatre langues de travail - anglais, arabe, espagnol et français - du Programme pour la Méditerranée).

Durée du projet : 36 mois.

Planification d'ensemble de l'environnement dans les zones métropolitaines de la Méditerranée

Activités envisagées

18. 1) Plusieurs groupes de travail composés d'experts de pays méditerranéens examineront les rapports techniques issus du projet Athènes et traitent d'une partie des sujets énumérés sous le point 1) de "Résultats escomptés".
- 2) Quelques groupes de travail composés d'experts internationaux et de pays méditerranéens examineront ceux des sujets techniques énumérés sous le point 1) de "Résultats escomptés" qui n'ont pas été suffisamment traités au cours de la mise en oeuvre du projet Athènes.
- 3) Un séminaire trilingue sur la planification d'ensemble de l'environnement dans la région méditerranéenne sera organisé.
- 4) Des voyages d'étude seront organisés à l'intention d'experts méditerranéens d'autres pays qui visiteront le projet Athènes.

- 5) Dans une deuxième phase de ce projet et dans le prolongement des activités en cours, une assistance spéciale pourrait être fournie à d'autres grands établissements humains de la Méditerranée qui souhaiteraient entreprendre des projets analogues au projet Athènes.
- 6) Les rapports techniques sur le projet ainsi que les résultats du projet seront traduits, mis en forme, reproduits et diffusés dans les quatre langues officielles du programme méditerranéen.

Résultats escomptés

19. 1) Ce projet donnera lieu à l'établissement de rapports et de recommandations détaillés sur des sujets techniques particuliers relatifs à la protection de l'environnement dans les grands établissements humains de la Méditerranée, tels que :
 - a) L'élaboration et l'exécution de plans d'aménagement d'ensemble de l'environnement dans les zones métropolitaines de la Méditerranée;
 - b) La surveillance de l'hygiène de l'environnement dans les zones métropolitaines;
 - c) La planification des réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées dans les zones métropolitaines;
 - d) La lutte contre la pollution atmosphérique;
 - e) La lutte contre le bruit;
 - f) La gestion des déchets solides urbains et industriels;
 - g) La lutte contre la pollution du littoral;
 - h) La réduction de la pollution industrielle;
 - i) L'hygiène alimentaire;
 - j) L'hygiène du logement;
 - k) La sécurité des transports;
 - l) La surveillance des produits chimiques toxiques et du rayonnement;
 - m) L'étude de l'impact des nouveaux projets d'aménagement sur l'environnement;
 - n) Les grandes stations d'épuration et l'élimination de leurs effluents;
 - o) La lutte contre les zoonoses dans les zones urbaines;
 - p) L'organisation, l'administration et le financement des organismes de surveillance, de planification et d'exécution en matière d'environnement dans les zones métropolitaines.

- 2) Ce projet permettra de donner à des experts de pays méditerranéens une formation aux techniques de planification d'ensemble de l'hygiène de l'environnement.
- 3) Il adaptera les conclusions de l'expérience d'Athènes au cas d'autres zones métropolitaines de la Méditerranée.
- 4) Il contribuera à aider d'autres pays méditerranéens à résoudre les problèmes d'environnement qui se posent dans leurs zones métropolitaines et à se doter d'organismes efficaces en matière d'environnement.

Durée du projet : 24 mois.

Restauration et rénovation de petits établissements historiques du littoral

20. Le CAR(PAP) lui-même a déjà élaboré une proposition concernant la restauration de petits établissements du littoral.

Activités envisagées

- 1) Analyse et évaluation de la situation existante.
- 2) Détermination des facteurs de développement.
- 3) Elaboration d'un plan de restauration.
- 4) Séminaire et stages de formation.

Résultats escomptés

- 1) Plan de revitalisation avec les règlements nécessaires et étude financière.
- 2) Principes directeurs pour la restauration et la rénovation de petits établissements historiques du littoral.
- 3) Rapport final.

Durée du projet : 12 mois.

21. Le rapport de la Réunion de Split contient à l'annexe IV un certain nombre de suggestions utiles concernant les projets pilotes qui pourraient être entrepris, y compris une indication de l'intérêt porté par certains pays à telle ou telle activité. Le CAR(PAP) estime que quatre au moins de ces suggestions pourraient aboutir rapidement à la formulation de projets:

- restauration des centres historiques (Médina);
- planification de l'aménagement du littoral;
- effets de la migration de l'arrière-pays vers le littoral et possibilités de réduire la pression exercée sur les zones côtières;
- développement des ports et du transport maritime.

22. Le CAR (PAP) se tient en contact avec les organismes appropriés des Nations Unies en vue de formuler des propositions de projets. Pendant que se déroulent ces travaux de programmation initiale, le budget provisoire ci-après relatif aux établissements humains a été établi (en dollars) :

	1981		1982		1983	
	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée PNUE	CAR(PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée PNUE	CAR(PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée PNUE	CAR(PAP)
Coordination et synthèse	35 000	50 000	20 000	45 000	157 800	50 000
Exécution des projets pilotes (6-7)	125 000		300 000		300 000	
TOTAL	160 000	50 000	320 000	45 000	457 800	50 000

23. Pour l'exécution des projets pilotes, un apport additionnel d'environ 1 million de dollars sera nécessaire.
24. Après l'achèvement des projets pilotes proposés et prévus, un rapport final (de synthèse) sera établi et examiné à la réunion d'experts gouvernementaux.
25. Le rapport final devrait résumer les solutions et les recommandations exposées dans le rapport sur les projets pilotes et devrait être établi sous forme de manuel indiquant les recommandations et les directives à suivre pour une planification et un aménagement judicieux du point de vue de l'environnement.
- B. TOURISME**
26. Se fondant sur les recommandations formulées aux réunions intergouvernementales de 1977, 1978, 1979 et 1980, et comme cela s'est fait récemment dans d'autres domaines prioritaires, des experts de trois pays méditerranéens, des représentants du PNUE, de l'Unité de coordination PNUD/PNUE, de l'OMT et du CAR (PAP) ont été réunis pour consultation à Genève les 13 et 14 novembre 1980. Ils étaient saisis de deux communications de l'OMT et du CAR (PAP) qui ont servi de fondement à un débat sur la possibilité d'engager une action prioritaire en matière de tourisme.
27. Les participants à cette consultation ont défini plusieurs éléments d'un programme régional méditerranéen sur le tourisme; ces éléments sont groupés dans les cinq catégories ci-après :
- saturation dans le temps et dans l'espace;
 - effets positifs et effets négatifs du tourisme;
 - capacité de certaines zones de soutenir une activité touristique;
 - planification d'ensemble en matière de tourisme;
 - stratégie à mettre en oeuvre en vue d'une politique optimale du tourisme.

Le CAR (PAP) et l'OMT préparent une documentation en vue de la phase préparatoire initiale de ce projet.

Durée du projet : 24 mois

Budget provisoire (en dollars)

	1981		1982		1983	
	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée PNUE	CAR(PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée PNUE	CAR(PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée PNUE	CAR(PAP)
Coordination et synthèse	100 600	50 000	24 000	45 000	112 200	50 000
Exécution des projets pilotes (4)			347 000		200 000	
TOTAL	100 600	50 000	371 000	45 000	312 200	50 000

28. Pour l'exécution du projet pilote, un apport additionnel d'environ 650 000 dollars sera nécessaire.

C. GESTION DES RESSOURCES EN EAU

29. À l'initiative du PNUE et de l'Unité de coordination PNUD/PNUE, les activités relatives à la gestion des ressources en eau, qui avaient été entreprises précédemment, se sont poursuivies et une réunion de consultation interinstitutions s'est tenue à Paris, du 7 au 10 juillet 1980.

30. Les participants ont établi une liste de projets qui devrait être considérée comme un ensemble. Les divers éléments de cet ensemble pourraient être élaborés et mis en oeuvre séparément, mais l'effort global d'exécution devrait tenir compte de l'homogénéité fondamentale du programme. La cohérence interne serait assurée en particulier par les activités d'appui proposées (transfert et échange de techniques et d'informations) et par un vaste programme de formation.

31. Douze projets ont été élaborés et le PNUD les étudie en vue d'un financement.

32. Le CAR (PAP) prépare actuellement le projet suivant

Transport d'eau douce par voie de mer.

Objectifs

33. L'objectif à long terme du projet est d'aider les gouvernements intéressés des Etats méditerranéens à résoudre les problèmes que pose le transport d'eau douce par voie de mer jusque dans les îles et d'autres lieux dépourvus d'eau douce.

34. Il s'agit dans l'immédiat d'analyser les modes existants de transport d'eau par voie de mer, de rassembler et d'examiner toutes les données utiles et de fournir aux gouvernements intéressés les éléments nécessaires à la planification des moyens les meilleurs de transporter l'eau par voie de mer.

Renseignements d'ordre général

35. Toutes les îles de la Méditerranée sont dépourvues d'eau douce de qualité acceptable. Ce sont pour la plupart de petites îles. La pénurie d'eau douce entrave leur développement économique et social et entraîne indirectement une migration importante des populations locales.
36. La plupart des îles bénéficient d'un climat favorable sur lequel pourrait s'appuyer le développement du tourisme et de l'agriculture, mais ces activités économiques consomment de grandes quantités d'eau pendant la saison d'été, période la plus sèche de l'année.
37. Afin de satisfaire la demande d'eau douce dans les îles et les zones côtières arides, l'eau est transportée par voie de mer à partir du lieu le plus proche où l'on trouve suffisamment d'eau de qualité adéquate.

Activités envisagées

38. Des données concernant les modes existants et envisagés de transport d'eau douce par voie de mer en Méditerranée seront rassemblées et traitées. Parallèlement, les gouvernements des pays méditerranéens intéressés procéderont à un échange de connaissances et de données d'expérience sur les divers modes de transport par voie de mer utilisés; on retiendra les éléments nécessaires à une analyse comparée des différents modes de transport de l'eau et l'on comparera les avantages et les inconvénients de chacun d'eux avec ceux du dessalement.

Résultats escomptés

39. Le rapport final contiendra :
- des renseignements et des recommandations utiles pour la solution des problèmes relatifs au transport d'eau douce par voie de mer jusque dans les îles et les zones côtières arides;
 - des éléments permettant d'effectuer une analyse comparée des moyens possibles de transport de l'eau par voie de mer; et
 - l'énoncé des conditions à satisfaire pour choisir l'un des moyens de transport de l'eau par voie de mer.

Durée du projet : dix mois.

Budget provisoire (en dollars) :

1982

Fonds d'affectation CAR (PAP)
spéciale pour la
Méditerranée
PIIUE

Coordination et exécution

72 000

38 500

D. SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES

40. L'unité PNUD/PNUE de coordination du programme à Genève a donné suite aux travaux de la réunion d'experts des gouvernements (Malte, 1978) en organisant une série de missions d'enquête dans les pays méditerranéens. Par la suite, le PNUD a financé un projet d'assistance préparatoire de 200 000 dollars qui s'est traduit par la formulation d'un grand programme régional relatif aux sources d'énergie renouvelables, d'un coût estimatif de 6 750 000 dollars. Les principaux éléments de ce programme seront les suivants : essais et démonstrations de matériel destiné à produire de l'électricité d'origine éolienne, utilisation de l'énergie produite par la conversion photovoltaïque pour le pompage de l'eau, et dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre intérieure. Des études supplémentaires pourront porter sur l'analyse économique et financière des systèmes dans les conditions d'essai, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et les tests d'adaptation des consommateurs. Un important élément formation, comprenant notamment des séminaires et des journées d'étude, est intégré dans le projet envisagé.
41. Le PNUD examine actuellement ce programme pour se prononcer sur un possible financement par des fonds régionaux, et par d'autres sources qui se présenteraient.

E. AQUACULTURE

42. Une mission mixte PNUD/FAO/PNUE conduite d'octobre 1978 à mai 1979 au titre de l'assistance préparatoire a permis de définir un grand projet régional d'aquaculture. Dans le coût des activités préparatoires (245 000 dollars) est compris le coût estimatif des services d'un coordonnateur de projet qui a été recruté pour un an à partir du milieu de juin 1980. Le coordonnateur a entrepris une série de visites techniques dans les Etats côtiers afin de s'enquérir de leurs réactions détaillées aux propositions contenues dans le descriptif du projet. Le coût total du projet est estimé à 2 480 000 dollars.
43. Le PNUD a officiellement soumis le descriptif du projet aux gouvernements pour qu'ils l'examinent et puissent éventuellement exprimer officiellement leur soutien. Le PNUD évalue actuellement l'étendue du soutien ferme apporté par les gouvernements avant de se prononcer sur le financement du projet dans son ensemble.

F. PROTECTION DES SOLS

44. Les participants à la Réunion intergouvernementale de Split, en 1977, ont demandé que soit engagée une action prioritaire de protection des sols, et leur demande a été confirmée aux réunions de 1979 à Genève et de 1980 à Barcelone.
45. Le PNUD a examiné attentivement les propositions reçues de la FAO et les avis recueillis à d'autres sources. Il a décidé qu'il ne serait pas fondé à financer des activités de caractère régional dans ce secteur et a fait connaître sa position au PNUE et à la FAO. Le CAR (PAP) estime néanmoins qu'un nouvel effort devrait être fait et il propose ce qui suit :

Objectifs

46. Objectifs à long terme : définir et recommander les méthodes et les mesures qui encourageraient une meilleure utilisation du sol dans les pays méditerranéens par l'atténuation des effets secondaires négatifs du développement et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles.

47. Objectifs à court terme : définir les méthodes et les mesures qui assureraient la prévention de la dégradation des sols par la désertification, la raréfaction et l'érosion; la protection contre la dégradation du sol par l'activité de l'homme; la réutilisation des zones agricoles abandonnées et des zones détruites par de grands incendies de forêt et l'utilisation optimale du sol.

Renseignements d'ordre général

48. La production toujours croissante de biens matériels dans tous les pays méditerranéens a entraîné une utilisation excessive des superficies disponibles pour les établissements humains, les industries, les voies de communication et l'infrastructure. Dans certaines régions, cela s'est traduit par une diminution importante des zones agricoles fertiles et des zones boisées, ce qui a nui aux écosystèmes, à la couverture végétale, à l'hydrologie, au paysage, etc. D'autre part, l'utilisation et l'exploitation intensives de terres agricoles et de terres boisées d'excellente qualité ont accéléré les processus d'érosion qui menacent directement les ressources en eau, les voies de communication et les zones d'habitation, perturbant ainsi l'équilibre et la stabilité de l'environnement.
49. L'utilisation non planifiée et anarchique des terres pour la production agricole a favorisé les processus d'érosion dans les bassins-versants et accéléré le lessivage de la couche arable la plus fertile qui, sous forme d'éboulis, est venue engorger les cours d'eau et les bassins, ce qui a rendu des zones agricoles impropres à la culture et réduit leur capacité de production alimentaire.
50. La généralisation de l'emploi des produits chimiques et biochimiques dans l'agriculture, l'industrie et les établissements humains augmente la concentration de ces produits dans le sol, les fleuves, les rivières, les lacs et la mer, ce qui nuit à l'équilibre biologique et à la qualité de l'environnement.
51. Toutes les activités de l'homme, et surtout l'utilisation du sol pour la production agricole, dépendent d'un approvisionnement suffisant en eau. Il est par conséquent d'une grande importance de prévoir des plans de développement pour les ressources en eau et les systèmes d'alimentation en eau à fonctions multiples. Dans la gestion des ressources en eau, il faudrait aussi tenir compte des problèmes de raréfaction et de désertification des zones touchées.

Activités envisagées

52. L'action sera menée en deux étapes :

- identification des problèmes qui pourraient être considérés comme des éléments de projet(s) pilote(s) et des types de zones qui pourraient servir de zones pilotes;
- exécution de projets pilotes concernant les problèmes identifiés au cours de la première phase : ils devraient permettre d'apporter une solution à ces problèmes et de former des spécialistes et des cadres dans le domaine de la protection et de l'aménagement des sols.

Identification des problèmes

53. Le CAR (PAP) établira en consultation avec les organes nationaux de coordination du PAP et les organismes spécialisés appropriés des Nations Unies, en particulier la FAO, un projet de descriptif d'un projet de coopération régionale sur les problèmes relatifs à la protection des sols. Ce projet de descriptif sera soumis à une réunion d'experts des gouvernements. Les participants à cette réunion auront pour tâche :
- de donner leur avis au sujet de la faisabilité du projet de coopération envisagé;
 - d'identifier les zones pilotes où le projet serait exécuté;
 - de donner leur avis sur les dispositions institutionnelles et financières nécessaires à l'exécution du projet.

Secteurs d'activités

54. 1. Prévention de la dégradation des sols par la désertification, la karstification et l'érosion.
- Karstification :
érosion (verticale) du sous-sol; phénomènes karstiques types; circulation de l'eau dans le sous-sol et son utilisation pour l'amélioration de la productivité du sol.
 - Désertification :
influence du climat; érosion éolienne; régénération du sol et remise en culture;
 - Erosion :
érosion des terres agricoles et des terres boisées; engorgement des rivières et des fleuves et des systèmes d'alimentation en eau.
2. Protection contre la dégradation des sols par l'activité de l'homme :
- expansion des zones d'habitation et des industries;
 - exploitation du sol;
 - zones arables et terres boisées utilisées à d'autres fins;
 - production des industries et élimination de leurs déchets;
 - conséquences de l'utilisation des produits biochimiques.
3. Réutilisation des zones agricoles abandonnées :
- entretien des sols, y compris la préservation des écosystèmes et la protection du paysage;

- régénération du sol et de la végétation;
 - amélioration de la production agricole et de la foresterie par l'application de nouvelles techniques.
4. Réutilisation des zones détruites par le feu :
- régénération du sol et de la végétation.
5. Définir les conditions d'une utilisation optimale du sol.

Durée de la phase préparatoire : 12 mois.

Durée prévue du projet dans son ensemble : 36 mois.

55. Budget prévisoire (en dollars)

	1981		1982		1983	
	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée UNEP	CAR(UNEP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée UNEP	CAR(UNEP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée UNEP	CAR(UNEP)
Coordination et exécution de la première phase	99 400	35 000				
Projets pilotes (4-5)			250 000		200 000	
Coordination et synthèse des phases suivantes			40 000	25 000	200 000	25 000
TOTAL	99 400	35 000	290 000	25 000	400 000	25 000

Pour l'exécution du projet pilote, un apport additionnel d'environ 1 million de dollars sera nécessaire.

III. ACTIVITES NOUVELLES PROPOSEES AU TITRE DU PAF

- A. ETUDE DE LA QUALITE ET LES MOYENS DES PAYS (ETABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET AGRICULTURE, PISCICULTURE, RESEAUX DE RECHERCHES DE MANTENIR L'ENVIRONNEMENT) DE REAGIR A LA POLLUTION L'ENVIRONNEMENT

Objectifs

36. Publier sous forme de catalogues des études des capacités institutionnelles et des besoins des pays de la région en vue de l'exécution de chaque projet du PAF.
- Etudier les capacités en matière de personnel et les besoins de personnel liés aux projets du PAF.
 - Recenser les institutions nationales et sous-régionales qui peuvent constituer des réseaux en vue de l'exécution de chaque projet du PAF dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.

Renseignements d'ordre général

57. Les résultats concrets du Plan d'action pour la Méditerranée dépendent de ce qui sera fait aux niveaux régional, sous-régional et national. Les institutions nationales désignées par les gouvernements constituent le fondement institutionnel des activités que les gouvernements ont retenues, d'un commun accord, comme éléments du Plan d'action pour la Méditerranée.
58. En principe, chacune des activités ainsi convenue est exécutée par les institutions nationales (aussi bien que sous-régionales ou régionales) de plusieurs pays de la région, reliées entre elles dans des réseaux de coopération.
59. Il est donc important d'identifier et de développer les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination à ces différents niveaux.

Activités envisagées

60. En se fondant sur les renseignements qu'on devrait recevoir des organes de coordination nationaux pour chacun des projets du PAP acceptés, on établira des listes d'institutions nationales et sous-régionales et on les imprimera sous forme de recueils contenant des informations sur les installations de recherche, le matériel, le personnel et les activités en cours ou prévues se rapportant au PAP.

Résultats escomptés

61. Première phase : établissement de listes complètes :
 - d'institutions scientifiques et d'administrations;
 - d'installations et de matériel de recherche;
 - d'activités en cours ou prévues concernant des phénomènes de l'environnement, avec évaluation des capacités de ces institutions et installations;
 - indication préliminaire du rôle que ces institutions, ces installations, ce matériel et ces activités peuvent jouer dans l'exécution du Plan d'action pour la Méditerranée.

Seconde phase : Impression et mise à jour périodique, s'il y a lieu :

- des recueils d'informations détaillées sur les établissements scientifiques et les administrations de la région, notamment les moyens et le personnel dont ils disposent et leurs activités en cours ou prévues;
- d'un état des capacités et des besoins de la région en matière de personnel.

Durée du projet : 15 mois.

62. Budget indicatif (en dollars)

1981		1982	
Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)
10 000	7 500	61 000	10 000

B. DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE FAIRE DES ANALYSES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

63. Objectif à long terme : encourager un développement écologiquement rationnel en planifiant bien l'occupation du sol et en utilisant des techniques qui réduisent au minimum la dégradation de l'environnement.
64. Objectif à court terme : passer en revue la situation en matière de personnel dans le secteur de la planification de l'environnement dans tous les pays de la région et, selon qu'il conviendra, concevoir des programmes de formation de fonctionnaires et d'ingénieurs chargés de recevoir et (ou) d'exécuter les plans concernant de grands projets de développement. Identifier les effets négatifs que les grands projets types provoquent le plus souvent dans les écosystèmes de la région et déterminer les mesures concrètes qui auraient pour effet de réduire les dommages à l'environnement. Créer ou renforcer une capacité multidisciplinaire dans la région, sur le plan national ou sous-régional, afin d'évaluer les effets des grands projets sur l'environnement. Mettre au point le matériel de formation nécessaire.

Renseignements d'ordre général et justification

65. Un grand nombre des problèmes d'environnement tiennent au genre de développement visé, pas au développement en soi. Un développement continu doit reposer sur une politique qui soit rationnelle du point de vue de l'environnement, c'est-à-dire fondée sur une bonne utilisation des ressources disponibles et sur la capacité naturelle d'un système écologique de soutenir l'utilisation de ces ressources, renouvelables ou non renouvelables. Dans la recherche légitime d'une meilleure situation socio-économique de la population et pour satisfaire les besoins essentiels de celle-ci, les pays de la Méditerranée doivent poursuivre vigoureusement l'exécution d'activités de développement dans tous les secteurs sociaux et économiques.
66. On a constaté toutefois que, si l'on ne prend pas sérieusement en considération l'interaction de tel grand projet avec l'environnement, d'autres options économiques et même les avantages possibles du projet sont réduits, voire supprimés.
67. Il y a un grand besoin de donner une formation en matière de gestion de l'environnement aux spécialistes et aux fonctionnaires qui ont pour tâche de concevoir, de passer en revue et d'élaborer les grands projets de développement, et de créer, au niveau national, sous-régional ou régional, une capacité multidisciplinaire, d'aider les gouvernements à évaluer l'impact des principales activités de développement sur l'environnement.

Activités envisagées

68. - Une étude des principaux problèmes d'impact sur l'environnement que posent les grandes activités de développement dans la région sera exécutée en se fondant sur la documentation existante et les résultats de consultations avec les pouvoirs publics et les milieux industriels.
- Un séminaire de deux semaines sur la gestion de l'environnement, destiné à former les fonctionnaires et ingénieurs qui s'occupent des plans de développement, sera organisé. On y mettra l'accent sur les problèmes propres à la région et, en prenant des exemples précis, sur le coût écologique et économique de projets mal préparés ainsi que sur les avantages qu'on peut tirer de l'insertion dans un projet de critères relatifs à l'environnement.
 - Des activités de formation de cadres et de techniciens seront conduites, s'il y a lieu, dans des domaines liés à l'environnement où il n'y a pas assez d'experts dans la région. De courts stages de formation spéciaux sur la protection des plages, l'extraction minière sur le littoral, le génie côtier, l'industrie de l'aluminium, la gestion des déchets solides et la gestion des zones côtières seront organisés dans la région.
 - Des dispositions seront prises pour organiser des programmes d'échanges entre institutions gouvernementales de manière à offrir une formation en cours d'emploi dans les domaines de l'environnement.

Résultats escomptés

69. Un rapport sur les principaux effets des projets de développement sur l'environnement où l'on montrera la relation entre chaque type de projet et ses effets sur l'environnement.
- Un rapport sur les mécanismes existants d'examen des projets de développement où l'on recommandera des mesures concrètes pour développer ou renforcer ces mécanismes (par exemple la rédaction d'un manuel type d'évaluation de l'impact sur l'environnement).
 - Un séminaire destiné aux fonctionnaires et aux ingénieurs qui s'occupent de la planification de l'environnement et des études d'impact sur l'environnement.
 - Un programme de courts stages de formation dans des domaines liés à l'environnement qui sont prioritaires dans la région, par exemple :
 - l'industrie de l'aluminium
 - l'extraction minière le long du littoral
 - le génie côtier
 - Un programme d'échange de spécialistes de la planification et de la gestion de l'environnement en vue de leur formation en cours d'emploi.
 - Préparation et publication de manuels sur les problèmes abordés dans les stages de formation susvisés.

- Offre de bourses.
- Programme d'échange international en vue de la formation en cours d'emploi de fonctionnaires s'occupant de la gestion et de la planification de l'environnement.
- Court stage de formation dans des domaines prioritaires de la gestion de l'environnement.

Durée du projet : 36 mois.

70. Budget indicatif (en dollars)

1981		1982		1983	
Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)
74 000	15 000	40 000	50 000	152 000	50 000

C. ENCOURAGEMENT AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN COURS AYANT DES EFFETS BENEFIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT AUX FINS DE DEMONSTRATION

Objectifs

71. Soutenir et développer les projets de développement nationaux ou régionaux, ou bénéficiant de concours internationaux les plus importants qui sont déjà en cours dans la région et ont des effets bénéfiques sur l'environnement, de sorte qu'ils puissent servir de sites régionaux aux fins de démonstration ou de formation.

Renseignements d'ordre général

72. Les pays de la Méditerranée ont connu des taux de croissance record au cours des dernières années, en particulier dans les domaines de l'urbanisation, de l'industrialisation, de l'agriculture, des transports, du commerce et de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles de la région. Un effort de développement socio-économique continu qui ne s'accompagne d'aucun effet négatif ne peut être soutenu que si les facteurs écologiques sont pris en considération.
73. Plusieurs projets de développement, dans la région, ont des effets bénéfiques pour l'environnement : ce sont les projets relatifs à l'assainissement du milieu et au traitement des déchets industriels exécutés sous les auspices des gouvernements et en collaboration avec des organisations internationales. Ces projets ou d'autres similaires doivent être renforcés et élargis par l'intermédiaire du Plan d'action pour la Méditerranée. Comme ils ont des effets bénéfiques, ils peuvent servir de sites de démonstration et de formation pour toute la région.

Activités envisagées

74. Première phase :

- des projets qui ont des effets bénéfiques pour l'environnement et qui reçoivent un soutien national, régional ou international seront identifiés. Ce travail sera fait par le CAR (PAP) collaborant avec les organes de coordination désignés par les gouvernements et avec les organismes des Nations Unies.
- Des missions seront envoyées au siège des projets retenus au sujet desquels on n'est pas assez bien renseigné.

Deuxième phase :

- Des dispositions seront prises pour insérer les projets en question dans un programme de formation régional. Ce programme sera organisé conjointement avec les projets et les pays seront invités à envoyer des participants.

Résultats escomptés

75. Première phase :

- Liste de projets ayant des effets bénéfiques pour l'environnement qui reçoivent un soutien national, régional ou international.
- Identification d'activités pilotes qui devraient être élargies aux fins de démonstration et de formation.

Deuxième phase :

- Stages de formation en conjonction avec les projets exécutés.

Durée du projet : 12 mois.

76. Budget indicatif (en dollars)

1982		1983	
Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)
74 000	60 000	131 000	50 000

D. ETUDES DES RISQUES DE CATASTROPHE DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

Objectifs

- 77. - Prévenir les effets négatifs, pour l'homme et pour l'environnement, de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.
- Formuler des recommandations en vue de minimiser ces effets négatifs.

- Elaborer des critères de conception et de construction de logements à bon marché pour les victimes de catastrophes.
- Mettre au point un bon ensemble de mesures techniques et autres pour prévenir les grands incendies de forêt.
- Recommander les techniques applicables à la lutte contre les grands incendies de forêt dans la région de la Méditerranée.

Renseignements d'ordre général

78. Les catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme, sont assez fréquentes dans la région de la Méditerranée. Il s'agit principalement des inondations, qui surviennent dans tous les pays de la région, des tremblements de terre, qui ont frappé naguère l'Italie, la Yougoslavie, la Grèce, la Turquie, l'Algérie et le Maroc, des incendies de forêt, des glissements de terrain et des phénomènes d'érosion, qui se produisent dans toute la région, des éruptions volcaniques en Italie et des déversements de pétrole dans toute la Méditerranée.
79. La plupart des catastrophes découlant de ces phénomènes ou accidents ont des répercussions directes sur le développement des pays qu'elles frappent.
80. Les catastrophes naturelles sont un risque inhérent à l'environnement, et ce risque est parfois aggravé par l'action de l'homme. Qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, elles ont aussi des répercussions directes sur l'environnement. On peut dire d'une manière générale à leur propos qu'il s'agit surtout de protéger l'homme contre l'environnement et non l'inverse.
81. En l'état actuel des connaissances, il est impossible de dire, sauf parfois quelques heures à l'avance, à quel moment un phénomène naturel risquant de provoquer une catastrophe va se produire; mais on peut prévoir assez exactement où il va se produire. Le fait de savoir où est le risque signifie qu'on peut prendre des mesures préventives essentielles concernant, premièrement, la planification physique et l'occupation du sol et, deuxièmement, les codes de construction et autres mesures techniques. D'autre part, quand la catastrophe se produit, il faut prendre immédiatement des mesures techniques et autres pour en minimiser les effets.

Activités envisagées

82. Les activités dans ce domaine seront échelonnées en trois phases :
- i) Phase préparatoire à l'élaboration d'un projet régional.
 - ii) Projets pilotes se rapportant aux problèmes qui auront été définis dans la première phase et devant conduire à des solutions, et recommandations concernant les directives qui seront formulées au cours de la troisième phase.
 - iii) Rapport(s) définitif(s) sur les résultats des projets pilotes et recommandations et directives sur la question ou les questions étudiées.

Phase préparatoire

83. En collaboration avec les gouvernements des pays de la région et avec des organes internationaux tels que l'UNDRO et l'ONUDI, et en tirant parti des études déjà faites, il serait préparé une étude de faisabilité. Celle-ci serait en deux parties : dans la première, on définirait les problèmes que posent les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme dans la région de la Méditerranée; dans la seconde, on définirait les éléments d'un ou de plusieurs projets qui pourraient être exécutés de manière concertée dans la région.
84. L'étude sera présentée à une réunion d'experts des pays de la Méditerranée. Les experts devraient faire des suggestions pour les deuxième et troisième phases.

Durée de la phase préparatoire : 18 mois.

85. Budget indicatif (en dollars)

1982		1983	
Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et PNUE	CAR (PAP)

40 000

30 000

60 000

20 000

IV. CADRE INSTITUTIONNEL

Généralités

86. Les arrangements d'ordre institutionnel correspondant au présent descriptif de programme se fondent sur les recommandations formulées à la Réunion intergouvernementale de Split (1977), confirmées à la Réunion intergouvernementale de Genève (1979), et sur les pratiques du PNUE en matière d'exécution de programmes, compte tenu des tâches prioritaires; des besoins et des capacités de la région.
87. A cette fin, il sera établi un mécanisme qui utilisera au maximum les capacités des pays qui acceptent de participer à une activité et les concours des organisations internationales et des organes de coordination existants; ce mécanisme traitera avec les institutions nationales par l'intermédiaire des autorités compétentes des Etats en cause. Au besoin, on ferait intervenir dans le programme des institutions ou organisations d'autres pays, mais de préférence de pays de la région.
88. La bonne exécution des projets proposés et les résultats de ces projets dépendront de ce qui sera fait à l'échelon régional, sous-régional ou national. Il est donc très important de définir les voies hiérarchiques et les lignes de communication à l'échelon politique et à l'échelon de l'exécution, et de créer les capacités institutionnelles et les mécanismes de concertation nécessaires à chacun de ces échelons.

Autorité générale

89. Ce sont les gouvernements qui décident de participer aux projets qui ont, en consultation avec les organisations et structures qui soutiennent l'exécution, le pouvoir général de déterminer le contenu des projets proposés, y compris leurs incidences financières, d'examiner l'état d'avancement des projets et de leur donner l'orientation voulue.
90. La Réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la Méditerranée est l'organe responsable du PAP, mais les gouvernements peuvent habiliter leurs centres de coordination nationaux à faire le point des projets et à orienter leur exécution.

Coordination

91. Pour tous les éléments du Plan d'action pour la Méditerranée, le PNUE exerce sa responsabilité par l'intermédiaire de l'Unité de coordination. Pour les activités du PAP, il existe deux mécanismes complémentaires : l'Unité mixte PNUD/PNUE à Genève et le Centre d'activités régionales à Split.

Exécution des projets

92. Les projets seront exécutés au premier chef par les institutions nationales que les gouvernements auront désignées pour y participer.
93. Pour désigner une institution nationale, les autorités compétentes d'un pays devront prendre en considération les éléments suivants :
- la spécialisation de l'institution dans les questions auxquelles le programme a trait;
 - les ressources dont elle dispose (laboratoire, matériel, etc.);
 - le personnel dont elle dispose (scientifiques, techniciens, personnel d'appui, etc.);
 - l'expérience qu'elle a acquise dans des projets analogues (si possible);
 - sa connaissance de la région étudiée; et
 - la capacité de mise en commun des ressources.
94. Pour que les institutions désignées puissent participer au maximum et pour accroître leur autonomie opérationnelle, il faudra, autant que possible, leur confier des tâches qu'elles devront exécuter directement. Dans l'exécution de ces tâches, ces institutions recevront une assistance, essentiellement en matière de formation de personnel (scientifiques, cadres, techniciens), de préférence dans la région, par l'intermédiaire du Plan d'action pour la Méditerranée. Cette assistance à la formation pourra prendre les formes suivantes :
- formation personnelle dans les établissements nationaux, sous-régionaux, régionaux ou internationaux existants et disposés à offrir leurs ressources;
 - possibilités de formation en cours d'emploi et valorisation du personnel local;
 - stages de formation collectifs sur des questions techniques;

- journées d'études et séminaires pour l'échange de données d'expérience;
 - réunions d'experts régionaux pour faire le point périodiquement sur le programme et les résultats.
95. A la demande des institutions nationales participant au PAP, des experts extérieurs à la région seraient mis à leur disposition pour coopérer avec elles.
96. Des experts des pays de la région seront affectés à la mise en oeuvre des projets régionaux et, autant que possible, participeront directement à la direction et à l'exécution. On assurera ainsi la continuité du programme à l'échelon opérationnel. Des experts de pays d'autres régions qui apportent leur concours à l'exécution d'un projet seront, dans le même dessein, mis en contact étroit avec du personnel national de contrepartie.

V. INCIDENCES BUDGETAIRES

97. On trouvera au tableau 1 le budget indicatif des activités proposées dont le coût est couvert par des contributions du Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée. On pense que le PNUD mettra des ressources à la disposition du Programme d'actions prioritaires et que d'autres fonds internationaux ou nationaux pourraient offrir des ressources additionnelles. Le Gouvernement yougoslave continuera de fournir un appui au CAR (PAP).

Tableau 1. BUDGET DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
POUR 1981-1983
(en dollars)

ACTIVITES	Préparation, coordination et synthèse	Exécution de projets pilotes		Contribution totale du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et du PNUE	TOTAL	
	Contri- bution du Fonds d'af- fectation spéciale pour la Méditer- ranée et du PNUE	Contri- bution du CAR (PAP)	Contri- bution du Fonds d'afpec- tation spéciale pour la Méditer- ranée et du PNUE	Contri- bution d'autres sources		
ETABLISSEMENTS HUMAINS	212 800	145 000	725 000	1 000 000	937 800	2 082 800
TOURISME	283 800	145 000	500 000	650 000	783 800	1 578 800
RESSOURCES EN EAU	72 000	38 500	-	-	72 000	110 500
PROTECTION DES SOLS	340 000	85 000	450 000	1 100 000	790 200	1 975 200
ETUDE DE LA CAPACITE DES PAYS	71 000	17 500	-	-	71 000	88 500
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE FAIRE DES ANALYSES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	266 000	115 000	-	-	266 000	381 000
ENCOURAGEMENT AUX PROJETS DE DEVELOP- PEMENT EN COURS	205 000	110 000	-	-	205 000	315 000
ETUDE DES RISQUES DE CATASTROPHE	100 000	50 000	-	-	100 000	150 000
TOTAL GENERAL	1550 800	706 000	1 675 000	2 750 000	3 225 800	6 681 800

ANNEXE 1

Le Centre d'activités régionales (CAR) du
Programme d'actions prioritaires

Généralité

1. Le CAR (PAP) a été créé pour recenser, en étroite coopération avec des gouvernements des pays de la Méditerranée, par l'intermédiaire des centres de coordination nationaux, les besoins et les intérêts de chaque pays méditerranéens en vue du lancement et de l'exécution d'actions particulières dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Le CAR (PAP) fait exécuter les décisions et les résolutions adoptées à la Réunion des Parties contractantes et aux réunions des centres de coordination nationaux.
2. Les contacts avec les gouvernements des pays méditerranéens se font par l'intermédiaire des centres de coordination nationaux, par correspondance ou telex et par des bulletins d'information. Le CAR (PAP) organise des réunions des centres de coordination nationaux où l'on précise le développement de chaque action prévue, où l'on réoriente les actions s'il y a lieu et où l'on convient de la manière d'entreprendre des actions nouvelles et des conditions correspondantes.
3. Un conseil consultatif international et un groupe consultatif technique national seront mis en place.

Activités

4. Le Centre a pour première tâche de recenser les besoins et d'engager des actions dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Il est chargé de préparer une étude de faisabilité pour chaque action prioritaire inscrite au Plan.
5. Le Centre est chargé de la coordination nécessaire dans chaque action particulière.
6. Lorsque des actions ont été engagées avant la création du Centre, celui-ci en utilisera les résultats de chaque phase et les résultats finals et établira la corrélation avec les résultats d'autres actions; il fera connaître les résultats obtenus aux gouvernements intéressés en les présentant de telle sorte qu'ils puissent être utilisés par les administrations.
7. Il faut par conséquent que le Centre soit très bien informé de toutes les activités menées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée et qu'il soit en contact étroit avec le Plan bleu.
8. Le CAR (PAP) diffusera les rapports sur chaque phase ainsi que les rapports définitifs concernant l'exécution de chaque action dont il a coordonné les activités.
9. Le Centre diffusera, quatre à six fois par an, un bulletin où il fera le point sur chaque action particulière et donnera d'autres renseignements utiles sur le Plan d'action pour la Méditerranée.

Personnel

10. Aux fins d'exécution des activités prévues, les autorités yougoslaves mettront à la disposition du Centre un directeur, un directeur-adjoint et un secrétaire, ainsi que tout le personnel technique auxiliaire nécessaire. Il est recommandé que le PNUE offre les services d'un associé connaissant en particulier les procédures opérationnelles des Nations Unies.
11. Pour l'exécution d'opérations spécialisées dans le cadre des activités particulières dont il a la charge, le Centre engagera des institutions et des experts yougoslaves,